Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20220223-202220-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 23 FEVRIER 2022 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 23 FEVRIER à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 11 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Étaient représentés :
M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. COUDERC Patrick.
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :
Mme LAFFAGE Stéphanie.
Mme DUMONT Pauline.

Monsieur JEANNE Vincent a été désigné secrétaire de séance.

2022.20 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

I - SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Je vous propose, après avis favorable du comité technique du 10 février 2022, de supprimer les emplois suivants :

EMPLOIS A SUPPRIMER	NATURE DE LA SUPPRESSION
➢ 1 emploi d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet	Création d'un emploi multigrade – Recrutement sur le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe (Services Finances et Techniques)

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20220223-202220-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

➢ 1 emploi d'Adjoint administratif à temps complet	Création d'un emploi multigrade – Recrutement sur le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe (Services Finances et Techniques)
➢ 1 emploi de Gardien-Brigadier à temps complet	Création d'un emploi multigrade – Recrutement sur le grade de Brigadier-Chef principal (Police Municipale)

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité

DECIDE de supprimer les emplois suivants : un emploi d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet, un emploi d'Adjoint administratif à temps complet, un emploi de Gardien-Brigadier à temps complet.

II - TABLEAU DES EFFECTIFS

Je vous propose d'adopter le tableau des effectifs suivant :

TITULAIRES				
Filière - Grade	**Catégorie**	**Effectifs budgétaires**	**Effectifs pourvus**	**Dont temps non complet**
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des services	A	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	2	0	0
Attaché	A	3	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	0
Rédacteur	B	2	2	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	3	0
Adjoint administratif	C	6	4	1
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur Territorial	A	1	0	0
Technicien Principal 1ère classe	B	3	3	0
Technicien Principal 2ème classe	B	2	2	0
Agent de maitrise principal	C	1	1	0
Agent de maitrise	C	2	2	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	10	7	0

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20220223-202220-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

Adjoint technique principal 2ème classe	C	17	15	1
Adjoint technique	C	18	17	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Educateur territorial de jeunes enfants	A	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	2	2	0
ATSEM principal 1ère classe	C	4	3	0
ATSEM principal 2ème classe	C	1	1	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
Agent social principal 2ème classe	C	1	1	1
Agent social	C	3	3	0
FILIERE ANIMATION				
Animateur principal 2ème classe	B	1	1	0
Animateur	B	1	1	0
Adjoint d'animation	C	3	2	0
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	2	2	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Chef de Service de Police Municipale	B	1	0	0
Brigadier-chef principal	C	3	3	0
Gardien-brigadier	C	1	0	0
	TOTAL	**101**	**82**	**3**

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité

ADOPTE le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

III – CREATION D'EMPLOIS

Je vous propose de créer et d'autoriser Madame Le Maire à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer les agents momentanément indisponibles (ou des agents contractuels de droit public), et de charger Madame Le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil, dans la limite du dernier échelon du grade du fonctionnaire remplacé (ou pour les contractuels, dans la limite de l'indice - ou des indices - de référence de la délibération correspondante).

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20220223-202220-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité

AUTORISE Madame Le Maire à créer et à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer les agents momentanément indisponibles (ou des agents contractuels de droit public).

CHARGE Madame Le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil, dans la limite du dernier échelon du grade du fonctionnaire remplacé (ou pour les contractuels, dans la limite de l'indice - ou des indices - de référence de la délibération correspondante).

Je vous propose de créer et d'autoriser Madame Le Maire, pour faire face au possible surcroît de travail dans les services, les éventuels recrutements suivants au titre des articles 3, I 1° et 3, I 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- ✓ 15 adjoints techniques
- ✓ 1 adjoint technique principal 2ème classe
- ✓ 1 technicien
- ✓ 1 technicien principal 2ème classe
- ✓ 3 adjoints administratifs
- ✓ 1 adjoint administratif principal 2ème classe
- ✓ 1 adjoint administratif principal 1ère classe
- ✓ 1 rédacteur
- ✓ 1 rédacteur principal 2ème classe
- ✓ 1 attaché
- ✓ 5 adjoints d'animation
- ✓ 1 adjoint d'animation principal 2ème classe
- ✓ 1 éducateur de jeunes enfants de 2nde classe
- ✓ 1 éducateur de jeunes enfants de 1ère classe
- ✓ 2 agents sociaux
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire correspondant au grade.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité

AUTORISE Madame Le Maire à créer pour faire face au possible surcroît de travail dans les services, les éventuels recrutements suivants au titre des articles 3, I 1° et 3, I 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- ✓ 15 adjoints techniques
- ✓ 1 adjoint technique principal 2ème classe
- ✓ 1 technicien
- ✓ 1 technicien principal 2ème classe
- ✓ 3 adjoints administratifs

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20220223-202220-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

- ✓ 1 adjoint administratif principal 2ème classe
- ✓ 1 adjoint administratif principal 1ère classe
- ✓ 1 rédacteur
- ✓ 1 rédacteur principal 2ème classe
- ✓ 1 attaché
- ✓ 5 adjoints d'animation
- ✓ 1 adjoint d'animation principal 2ème classe
- ✓ 1 éducateur de jeunes enfants de 2nde classe
- ✓ 1 éducateur de jeunes enfants de 1ère classe
- ✓ 2 agents sociaux
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture

DIT QUE la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire correspondant au grade.

Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

➢ ***Service Ressources Humaines***

Les services de la Commune de Bon-Encontre est composée d'une centaine d'agents titulaires, stagiaires ou contractuels, répartis sur différents services et sites.

La collectivité de Bon-Encontre s'est inscrite dans une démarche de diagnostic des risques psychosociaux pour l'ensemble des services. Une intervention a été menée par une prestataire extérieure ayant la qualité de Consultante – Psychologue du travail mandatée par l'assurance statutaire.

A l'issue de cette intervention, des préconisations ont été émises afin de construire et développer une culture de la prévention des RPS et de la qualité de vie au travail. Parmi ces préconisations, il est nécessaire de positionner et valoriser la fonction d'assistant de prévention ou de conseiller en prévention des risques.

C'est pourquoi, je vous propose de créer un emploi multigrade afin de parvenir à recruter la personne qui correspondra au profil recherché :

- 1 emploi de conseiller prévention à temps non complet 17h30 hebdomadaire, au grade de :
  - Adjoint technique
  - Adjoint technique principal 2ème classe
  - Adjoint technique principal 1ère clase
  - Agent de maitrise
  - Agent de maitrise principal
  - Technicien
  - Adjoint administratif
  - Adjoint administratif principal 2ème classe
  - Adjoint administratif principal 1ère classe

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20220223-202220-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

Simultanément, le poste d'assistant de prévention à temps complet sera également proposé en interne aux agents titulaires de la Commune de Bon-Encontre.

Il est bien entendu que l'ensemble des emplois restés vacants seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal après avis du CT.

Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 108-3,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 2-1, 4, 4-1, 4-2 (responsabilité de l'autorité territoriale et nomination d'un Assistant de prévention),

Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 sur les principes généraux de prévention,

Je vous remercie, Mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 23 voix pour, 4 abstentions

DECIDE de créer un emploi multigrade afin de parvenir à recruter la personne qui correspondra au profil recherché :

- 1 emploi de conseiller prévention à temps non complet 17h30 hebdomadaire, au grade de :
  - Adjoint technique
  - Adjoint technique principal 2ème classe
  - Adjoint technique principal 1ère clase
  - Agent de maitrise
  - Agent de maitrise principal
  - Technicien
  - Adjoint administratif
  - Adjoint administratif principal 2ème classe
  - Adjoint administratif principal 1ère classe

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 2 mars 2022

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence LAMY